

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL060

Date de convocation : 20 juin 2019

Affichage du compte-rendu : 4 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : RÉVISION TARIFS MEDIATHEQUE

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Joël CAS (donne pouvoir à Annie BERTON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Guy PENDARIES (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Michel MALTRAIT, Souade KACI, Lilian MORINON, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Yves MONTANGERAND

Rapporteur : Claude COLIN

Vu la délibération du conseil municipal n° 067/2007 du 22 octobre 2007 instituant les tarifs de la médiathèque ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 015/2014 du 27 février 2014 modifiant le règlement intérieur de la médiathèque ;

Vu la délibération du conseil municipal n° VILLE_2019DL031 du 28 mars 2019 instituant l'offre de deux inscriptions enfants à la médiathèque dans le cadre d'un jeu-concours ;

L'accueil des publics est au centre des réflexions de la médiathèque municipale.
L'examen des taux d'emprunt permet de mettre en évidence la désaffection des jeunes et plus précisément des adolescents à l'égard de la lecture publique.

Si la promotion d'un accueil de qualité, qui favorise la mixité et l'accès de tous à la lecture publique constitue un objectif permanent, les actions pour y parvenir sont multiples et doivent être complémentaires.

A ce titre la politique tarifaire peut constituer un levier facilitant.

La commission culturelle, réunie le 7 mai 2019, a ainsi débattu de la gratuité des inscriptions à la médiathèque pour une certaine catégories d'usagers.

Il apparaîtrait ainsi, que la gratuité des inscriptions pour les usagers âgés de moins de 18 ans favorise l'accès à la lecture et à la culture et encourage les pratiques culturelles dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, la gratuité pour les demandeurs d'emploi permet de faciliter l'accès à la lecture et aux pratiques culturelles pour tous et favorise la mixité sociale des publics.

Compte-tenu de ces orientations, il convient de réviser les tarifs actuels de la médiathèque selon le tableau ci dessous :

	Corbas	Extérieurs
Enfants (moins de 18 ans)	gratuit	gratuit
Adultes	5 €	9 €
Adultes demandeurs d'emploi	gratuit	gratuit
Groupes (scolaires et autres)	gratuit	12 €

Il est rappelé que le tarif « Corbas » s'applique aux usagers pouvant justifier de leur domicile sur la commune. Le tarif « extérieurs » s'adresse aux autres utilisateurs.

Le tarif « Adultes demandeurs d'emploi » est appliqué sur présentation de justificatifs datés de moins de trois mois.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** la gratuité des inscriptions à la médiathèque pour les usagers âgés de moins de 18 ans et pour les adultes demandeurs d'emploi ;
- **FIXE** à compter du 1^{er} septembre 2019 les tarifs de la médiathèque tels que décrits ci-dessus ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 fonction 321 compte 7062 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190627-VILLE_2019DL060-DE